

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00412

Numéro SIREN : 752 692 970

Nom ou dénomination : CERALP FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001954

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

A2020/001954

Dénomination : CERALP FINANCE

Adresse : 270 Rue Jean-Michel Savigny 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

N° de gestion : 2012B00412

N° d'identification : 752692970

N° de dépôt : A2020/001954

Date du dépôt : 08/07/2020

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/06/2020 AGO3



391116

CERALP FINANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 511 250 euros

Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

752 692 970 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,

Le trente juin, à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Franck RIGAUD préside la séance en sa qualité Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 2 650 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce concernant la société sous son ancienne forme,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport spécial sur les conventions, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

.../...

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 823-3 du Code de Commerce, l'assemblée générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

Le Cabinet **AUDIT PMA**, dont le siège social est situé 226 rue de l'Ecosais, 69400 LIMAS,

Dont les fonctions viendront à expiration lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur le bilan et le comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

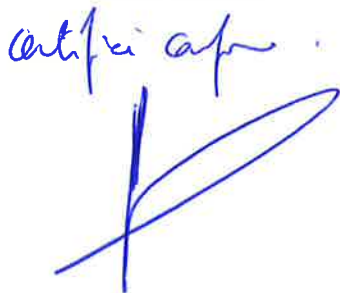
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

**Le Président
Franck RIGAUD**



**Un associé
Daniel POMERET**